

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 2 juin 2025 à 8h45 dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

5637, chemin de l'Église, Laterrière – DM-5788 (id-18165) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 6,4 mètres au lieu de 10 mètres, sur un immeuble situé au 5637, chemin de l'Église, Laterrière.

1709, rue de Laforge, Chicoutimi – DM-5821 (id-18285) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel avec une marge latérale droite minimale de 3,6 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 1709, rue de Laforge, Chicoutimi.

680 à 686, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5824 (id-18274) demande une dérogation mineure visant à régulariser un bâtiment résidentiel de quatre (4) logements avec une marge arrière minimale de 7,4 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 680 à 686, boulevard Talbot, Chicoutimi.

602, rue Chabanel, Chicoutimi – DM-5826 (id-18299) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'empiètement d'une entrée véhiculaire sur 4,80 mètres de la façade avant au lieu de 3 mètres, sur un immeuble situé au 602, rue Chabanel, Chicoutimi.

Lot 5 511 824 du cadastre du Québec, voisin du 74, rue Victor-Tremblay, Canton-Tremblay – DM-5828 (id-18300) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché de 71,37 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés, sur le lot 5 511 824 du cadastre du Québec, voisin du 74, rue Victor-Tremblay, Canton-Tremblay.

244 à 246, rue Monseigneur-Martel, Chicoutimi – DM-5830 (id-18303) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal ayant une marge latérale droite de 3,59 mètres au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 244 à 246, rue Monseigneur-Martel, Chicoutimi.

1190, rue des Roitelets, Chicoutimi – DM-5832 (id-18305) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale droite à 2,3 mètres au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 1190, rue des Roitelets, Chicoutimi.

545, rue du Lis-Blanc, Chicoutimi – DM-5835 (id-18271) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour latérale sur rue avec une distance de 0,8 mètre de la limite de propriété au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 545, rue du Lis-Blanc, Chicoutimi.

681, rue des Roselins, Chicoutimi – DM-5836 (id-18154) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale droite à 2,6 mètres au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 681, rue des Roselins, Chicoutimi.

869, rue de Quen, Chicoutimi – DM-5838 (id-18318) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un abri d'auto avec une marge latérale droite minimale de 0,3 mètre au lieu de 0,6 mètre, sur un immeuble situé au 869, rue de Quen, Chicoutimi.

670 à 672, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi – DM-5839 (id-18314) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 9,84 mètres au lieu de 13 mètres, une zone tampon de 1,5 mètre au lieu de 4 mètres, adjacente à un usage résidentiel et un logement au rez-de-chaussée qui n'est pas situé à l'arrière d'un local commercial, sur un immeuble situé au 670 à 672, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi.

575, rue Chabanel, Chicoutimi – DM-5840 (id-18168) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant avec une fenêtre à 3,3 mètres du sol fini au lieu de 2,75 mètres, sur un immeuble situé au 575, rue Chabanel, Chicoutimi.

971, rue de la Rupert, Chicoutimi – DM-5841 (id-17731) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant minimale de 65,4 mètres au lieu de 100 mètres et une marge latérale droite minimale de 27,6 mètres au lieu de 60 mètres, sur un immeuble situé au 971, rue de la Rupert, Chicoutimi.

106 à 118, rue Racine Est, Chicoutimi – DM-5844 (id-18327) demande une dérogation mineure visant à ajouter des logements en dessous des usages de services, sur un immeuble situé au 106 à 118, rue Racine Est, Chicoutimi.

Lot 6 360 984 du cadastre du Québec, derrière le 299, rue des Saguenéens, Chicoutimi – DM-5847 (id-18338) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation collective avec dix (10) étages au lieu de six (6) étages, une hauteur maximale de 35 mètres au lieu de 12,5 mètres, l'aménagement de cases de stationnement en cour avant, une marge avant minimale de 26 mètres, une marge arrière de 5,3 mètres au lieu de 10 mètres, l'absence d'une bande gazonnée de 1 mètre le long de ligne latérale gauche et l'installation d'une clôture opaque dans une servitude le long du côté nord de la piste cyclable, sur le lot 6 360 984 du cadastre du Québec, derrière le 299, rue des Saguenéens, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Le requérant devra déposer un nouveau plan des aménagements pour approbation au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
Ce plan devra comprendre des espaces de verdissement supplémentaires à proximité des bâtiments afin de créer des espaces de vie extérieurs.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 15 mai 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON